

Vendredi 23 novembre 2012

La rencontre nationale des présidents de Caf

**Jeudi 22 et vendredi 23 novembre 2012
à Marseille**

Palais des Congrès du Parc Chanot

Rond-point du Prado

**Quelles orientations pour la branche Famille dans la
prochaine Convention d'objectifs et de gestion
2013-2016 ?**



Retrouvez les allocations familiales sur internet :

Contact presse
Guillaume Peyroles
Tél. : 01 45 65 54 05
Fax : 01 45 65 53 65
guillaume.peyroles
@cnaf.fr

caf.fr

et

mon-enfant.fr

Sommaire

1. Le programme

3

2. Le bilan de la Cog 2009-2012

4

- Des défis relevés malgré une demande sociale accrue dans un contexte de crise
- Un réseau plus efficace
- L'accompagnement des publics vulnérables
- La poursuite des actions en faveur des familles
- Des allocataires satisfaits de leur relation avec leur Caisse
- Le développement de l'information en ligne

3. Les perspectives pour la Cog 2013-2016

7

4. Les présidents des conseils d'administration de la Cnaf et des Caf

8

5. Temps forts et chiffres clés 2011 de la branche Famille

10

EN SAVOIR PLUS

12

- La branche Famille, acteur majeur de la politique familiale
- La Convention d'objectifs et de gestion (Cog)
- Les dépenses de prestations en 2011
- Zoom sur la Caf des Bouches-du-Rhône

1. Le programme

Jeudi 22 novembre 2012

8h45

Ouverture de la rencontre par **Jean-Louis Deroussen**,
Président du conseil d'administration de la Cnaf

9h

Mot de bienvenue par **Jean-Claude Gaudin**,
Maire de Marseille

9h15

Mot de bienvenue par **Sylvain Ferrara**,
Président du conseil d'administration de la Caf des Bouches-du-Rhône

9h30

L'actualité de la branche Famille par **Jean-Louis Deroussen**,
Président du conseil d'administration de la Cnaf

10h15

Bilan de la Cog 2009-2012 par **Daniel Béquignon**
Directeur de l'évaluation et de la stratégie de la Cnaf

11h30

Quelles orientations pour la prochaine Cog ? par **Hervé Drouet**
Directeur général de la Cnaf

14h30

Ateliers*

« Les enjeux de la prochaine Cog »

Vendredi 23 novembre 2012

11h

Accueil de **Dominique Bertinotti**
Ministre déléguée à la Famille
Discours de **Jean-Louis Deroussen**
Président du conseil d'administration de la Cnaf

11H30

Discours de **Dominique Bertinotti**
Ministre déléguée à la Famille

12H15 POINT PRESSE

Dominique Bertinotti et Jean-Louis Deroussen

*Quelles orientations pour la branche Famille dans la prochaine
Convention d'objectifs et de gestion 2013-2016 ?*

* Les ateliers ne sont pas ouverts à la presse

2. Le bilan de la Cog 2009-2012

> Des défis relevés malgré une demande sociale accrue dans un contexte de crise

□ Des charges de travail élevées

La mise en œuvre du Rsa et des mesures nouvelles ont contribué à la forte hausse des flux depuis 2009. La crise économique et sociale que subit le pays explique également ce phénomène.

En effet, elle génère de la précarité et de l'instabilité familiale et professionnelle.

De fait, les besoins sociaux des allocataires se trouvent renforcés et la demande sociale s'accroît.

Les Caf, dont le rôle de rempart contre la pauvreté est essentiel, sont alors d'autant plus sollicités que le besoin de réassurance est fort pour les publics fragilisés.

19 millions de visites aux accueils en 2011 (comme en 2010).

16,3 millions d'appels téléphoniques (16,2 en 2010).

73,8 millions de courriers (67,5 en 2010).

□ Une qualité de service qui s'améliore

Les résultats en matière de qualité de service se sont améliorés, malgré l'augmentation du nombre de contacts :

87,9% des allocataires ont été reçus avec un temps d'attente inférieur à 20 minutes (86,1% en 2010).

93,9% des minima sociaux ont été traités en moins de 10 jours (93,6% en 2010).

□ Des dispositifs de solidarité aident les Caf en difficulté

Pour aider les Caf confrontées à une surcharge de travail, la branche famille de la Sécurité sociale organise la solidarité entre organismes, en mutualisant un certain nombre d'activités.

L'atelier de régulation des charges (Arc)

L'Arc mobilise 194 techniciens conseils au profit de Caf en difficulté.

Dans un contexte de nette augmentation de charges de travail, ces techniciens conseils répartis dans 33 Caf ont aidé 73 Caf en 2011. Ils ont traité 1,29 million de dossiers, soit 3,2 millions de pièces la même année.

La mutualisation de la réponse téléphonique

Se basant sur un pilotage et des technologies utilisées dans le cadre de l'Arc, un dispositif de mutualisation du traitement des appels a été expérimenté en 2011.

La mission consiste à prendre en charge, en fonction des besoins de la Caf aidée, jusqu'à 100% de ses appels téléphoniques de niveau 1 (informations de base), ainsi que la gestion des courriels si elle le souhaite. Ainsi, sept plateformes téléphoniques de renfort ont permis d'aider 13 Caf, l'année dernière.

D'autres formes de mutualisation ont consisté à transférer une partie des appels téléphoniques d'une Caf urbaine à une Caf rurale ou à ouvrir des plateformes thématiques (Rsa jeunes, aide au logement étudiants).

> Un réseau plus efficace

□ La départementalisation des Caf

Programmée dans la Cog 2009-2012, la départementalisation de la branche Famille s'est achevée à la fin de l'année 2011. Les Caf sont ainsi passées de 123 à 102. 34 Caf réparties sur 13 départements ont été concernées par cette réforme, soit 25% du total des allocataires.

La départementalisation harmonise et unifie le réseau des Caf en créant une seule caisse dans les départements qui comptaient encore deux ou plusieurs organismes. Ceci afin de conforter

chacune des Caf comme interlocuteur unique des conseils généraux, chefs de file de l'action sociale.

Cela permet également aux allocataires une plus grande homogénéité des politiques d'intervention.

> L'accompagnement des publics vulnérables

□ Le défi de la mise en œuvre du Rsa a été relevé

La préparation de la mise en œuvre du Rsa a nécessité une très forte mobilisation de la branche Famille tant au niveau de la Caisse nationale que des Caisses d'allocations familiales.

Elle a impliqué de nombreux partenaires afin de mettre en place, sur une période de sept mois, le paiement de la nouvelle prestation dès le mois de juin 2009.

Durant cette période très courte, la Branche a dû définir et déployer les offres de service à destination des allocataires, des partenaires et du réseau des Caf, mettre en place les dispositifs de formation des agents, assurer l'intégration de la réglementation dans son système d'information, intégrer un test d'éligibilité dans le site internet caf.fr

Le nombre de foyers bénéficiaires dépasse aujourd'hui les 2 millions en tenant compte des Dom (hors Mayotte).

Le fait qu'un nombre important de demandes ne débouche pas sur une ouverture de droits et un turn-over marqué par des phénomènes d'entrées et de suspensions/sorties particulièrement élevés ont conduit à alourdir la charge de travail.

De fait, la mise en œuvre de cette prestation est un véritable succès pour la branche Famille.

En outre, les conclusions des travaux du comité d'évaluation du Rsa démontrent l'impact positif du Rsa sur la pauvreté. 150 000 personnes en sont ainsi sorties grâce à ce dispositif, en augmentant en moyenne le revenu médian des bénéficiaires de 18%.

> La poursuite des actions en faveur des familles

□ L'essor de l'accueil collectif

Pour développer les modes d'accueil collectif du jeune enfant, la branche Famille a pour objectif de créer entre 2009 et 2012, 100 000 solutions nouvelles, dont 60 000 créations de places et 40 000 par optimisation de la fréquentation des places.

Ainsi, en plus des anciens plans et dispositifs particuliers, un nouveau plan d'investissement pluriannuel (Pcpi), le 7^{ème} plan crèche, prévoit l'ouverture de 30 000 places nouvelles d'ici à 2012 pour un montant total de 330 millions d'euros, soit une subvention de 7 400 à 14 000 euros par place.

Entre 2009 et 2011, ce sont près de 11 000 nouvelles places qui ont été financées par le Pcpi.

Par ailleurs, 20% des fonds attribués aux Caf sont réservés au développement des crèches d'entreprise.

En 2011, la branche Famille a financé 25 255 places en établissements d'accueil collectif (13 890 créations nettes agréées par les services de la protection maternelle et infantile, et 11 365 grâce à l'optimisation du parc existant).

□ Une offre diversifiée pour l'enfance et la jeunesse

Les Caf favorisent l'accès des enfants et des jeunes aux loisirs et aux vacances.

En 2011, elles y ont consacré plus de 775 millions d'euros, dont près de 333 millions au financement des accueils de loisirs sans hébergement. Pour rendre ces structures plus accessibles, plus de 90% des Caf aident, de manière complémentaire, les familles et les gestionnaires des centres.

Enfin, depuis 2010, les Caf ont soutenu 950 projets élaborés avec des adolescents.

Au total, 35 millions d'euros sont programmés sur la période 2010-2012 pour financer ces projets.

> **Des allocataires satisfaits de leurs relations avec leur Caisse**

□ **L'enquête de satisfaction 2011**

Les résultats 2011 démontrent que les allocataires renouvellent leur confiance dans les Caf.

Ainsi, la satisfaction globale est élevée avec un taux de 94%.

54% des allocataires pensent que la qualité des services assurés par la Caf s'améliore et cette perception est encore plus positive auprès des allocataires qui ont contacté leur Caisse dans les 12 derniers mois et auprès des allocataires bénéficiant du Rsa.

Enfin, cette enquête apporte une meilleure connaissance des évolutions des attentes des allocataires :

- 37% des bénéficiaires de la Paje souhaiteraient effectuer leurs démarches en ligne de façon autonome ;

- 44% des bénéficiaires du Rsa aimeraient bénéficier d'une aide d'un conseiller concernant les démarches liées à leur situation ;

Ces résultats démontrent l'intérêt des Caf à s'engager vers une approche segmentée de leurs publics, en fonction de leur situation de vie.

> **Le développement de l'information en ligne**

□ **La refonte du site caf.fr**

L'objectif d'un développement de l'administration électronique est clairement inscrit dans la Convention d'objectifs et de gestion 2009-2012. Ce développement doit s'articuler avec les modes traditionnels de relation de service constitués par le téléphone et l'accueil physique, afin d'offrir aux allocataires une relation « multicanale » qui puisse être différenciée selon leurs besoins.

Les multiples études sur ce thème confirment en effet que le développement de l'administration électronique va se poursuivre à un rythme rapide en même temps que celui de l'accès aux technologies internet. Ce développement, porteur de progrès tant en termes de service à l'utilisateur qu'en termes d'efficacité des organisations, doit être mis en œuvre d'une façon maîtrisée et harmonieuse pour prévenir les risques qu'il comporte et s'inscrire en complémentarité avec les modes directs de relation de service et d'accueil.

Le site Internet des Allocations familiales, caf.fr, qui occupe la quatrième place des sites des administrations les plus visités, a fait l'objet d'une refonte globale.

L'objectif : améliorer les relations avec les allocataires en développant une nouvelle offre de services sur le site. Alors qu'une part croissante des allocataires souhaite pouvoir accomplir leurs formalités et trouver des réponses à leurs questions sur Internet, la branche Famille s'investit spécifiquement dans le développement des téléservices.

Cette refonte s'inscrit dans la stratégie de la Branche qui vise à mettre en œuvre un programme de simplification et de dématérialisation des procédures.

Ainsi, les nouvelles démarches en ligne permettent de déclarer un changement de situation personnelle ou professionnelle, de faire une demande d'aide au logement pour tous les allocataires et non plus seulement pour les étudiants, et de demander en ligne le complément de libre choix d'activité (Clca) de la Paje.

□ **mon-enfant.fr, premier site national dédié exclusivement à la garde d'enfant**

Pour améliorer l'information des familles et faciliter leur recherche d'un mode d'accueil, la branche Famille a lancé en 2009 le site Internet mon-enfant.fr.

Il recense sur tout le territoire national, la quasi-totalité des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais assistantes maternelles, des lieux d'accueil enfants/parents et des accueils de loisirs financés par les Caf ainsi que les coordonnées de près de la moitié des assistantes maternelles en activité qui ont accepté d'y figurer.

Deux modes de recherche permettent de trouver facilement une assistante maternelle ou une structure d'accueil près de chez soi ou de son lieu de travail. Les résultats s'affichent sur une carte ou dans une liste. Progressivement, les familles peuvent également disposer d'information sur les places disponibles.

Un outil de simulation de droits à la Paje vient compléter l'information disponible sur le simulateur de coût de l'accueil collectif et familial. Les familles disposent d'un véritable outil d'aide à la décision leur permettant de choisir entre une cessation ou une réduction d'activité, l'emploi d'une assistante maternelle agréée, d'une employée à domicile ou le recours à une crèche.

Enfin, une rubrique spécifique permet de connaître pour chaque département les projets innovants en matière de petite enfance et de jeunesse.

En 2010, mon-enfant.fr a reçu le premier prix des bonnes pratiques pour l'Europe de l'Association internationale de la Sécurité sociale (Aiss).

2. Les perspectives pour la prochaine Convention 2013-2016

La période 2009-2012 a été marquée par de nombreuses évolutions réglementaires, techniques et organisationnelles, dans un contexte de crise économique sans précédent.

La branche Famille a su s'adapter et s'emparer des projets découlant des objectifs de la Cog. Elle a également réussi à maintenir un niveau satisfaisant de qualité de service vis-à-vis de ses allocataires et de ses partenaires, même si la hausse continue des charges a pu peser sur les résultats.

Aujourd'hui, la branche Famille doit faire face à de nouveaux enjeux, à de nouveaux défis.

□ Les Caf, un rempart dans la lutte contre la précarité face à la crise

Notre pays doit faire face à une crise durable. Elle entraîne un accroissement de la demande sociale vis-à-vis des Caf. Celles-ci sont plus que jamais un rempart essentiel dans la lutte contre la précarité.

Dans le même temps, elle rend nécessaire la maîtrise de la dépense publique.

Cette double contrainte conduit la branche Famille à devoir prioriser son action en investissant dans les domaines où elle démontre le plus son efficacité sociale et où sa valeur ajoutée est importante.

□ Adapter les politiques d'intervention et le service à des besoins en évolution constante

Les besoins sociaux des allocataires sont en forte évolution avec, entre autres, le développement de l'instabilité des situations familiales, de la précarité et des difficultés liées au logement et à l'habitat.

Ces besoins se traduisent par une plus grande mobilité dans les vies familiales et professionnelles.

Ils appellent à la mise en place de dispositifs de prévention des vulnérabilités sociales et familiales.

Ils nécessitent des réponses adaptées et délivrées selon des modalités prenant en compte la diversité des situations des publics concernés et de leurs attentes quant à la gestion de la relation avec leur Caisse d'allocations familiales.

□ Travailler avec l'Etat à la simplification de la réglementation

La tendance du droit des prestations familiales et sociales est de s'adapter aux mutations de la société.

Aussi, la branche Famille doit-elle continuellement faire face à des évolutions de la réglementation qui, pour légitimes qu'elles soient, se traduisent par une complexité croissante des politiques qu'elle met en œuvre.

Si les compétences des personnels, ainsi que la puissance du système d'information de la branche Famille ont permis de faire face à cette complexité croissante, celle-ci a un coût :

- social, associé à l'incompréhension de certaines réglementations par les allocataires ;
- économique, dans la mesure où la gestion de cette complexité se traduit par un accroissement des charges de travail des caisses, en raison des flux de contacts qu'elle génère.

□ Retrouver une maîtrise durable des charges de travail

La période récente a été marquée par une augmentation significative des charges de travail.

L'enjeu visant à retrouver une maîtrise durable des charges de travail suppose de mobiliser l'ensemble des leviers d'action permettant d'améliorer la qualité du traitement des droits et de rechercher des gains d'efficacité dans la production du service à l'allocataire.

□ Prendre en compte les nouvelles attentes des allocataires en matière de relation de service

Les attentes des allocataires vont dans le sens d'une plus grande autonomie comme en témoigne leur recours croissant à internet. Ils souhaitent pouvoir bénéficier de services à distance qui soient en même temps personnalisés en fonction de leur situation.

Les attentes vont aussi, sans que cela soit paradoxal, dans le sens d'une plus grande proximité et d'une relation humaine attentionnée quand l'allocataire doit faire face aux difficultés de vie ou à celles associées à une trop grande complexité administrative.

Cette réalité doit conduire la branche Famille à adapter non seulement son offre de services, l'organisation de ses modes d'accueil, mais également ses procédures de travail, ses compétences et son système d'information.

3. Les présidents des conseils d'administration de la Cnaf et des Caf

En 2011, les conseils d'administration de la Cnaf et des 102 Caf ont procédé à l'élection de leur nouveau président.

➤ La Cnaf

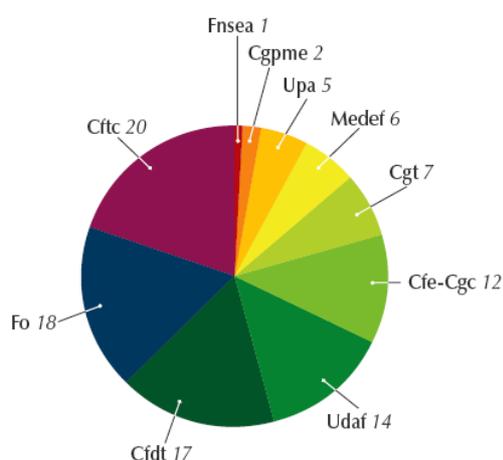
La CFTC assure la présidence de la Cnaf depuis 1967.

Jean-Louis Deroussen (CFTC) a été élu président du conseil d'administration le 12 octobre 2006 et réélu le 20 octobre 2011 pour un second mandat de cinq ans.

Olivier Collas (CGPME) est le vice-président du conseil d'administration.

➤ Les Caf

La CFTC détient le plus grand nombre de présidences de Caf (20) devant FO (18), la CFDT (17), les UDAF (14) et la CFE-CGC (12).



CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens.

UDAF : Union départementale des associations familiales.

FO : Force ouvrière.

CFE-CGC : Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres.

CFDT : Confédération française démocratique du travail.
CGT : Confédération générale du travail.
UPA : Union des professions artisanales.
UNAPL / : Union nationale des professions libérales - Chambre nationale des professions
CNPL Libérales.
FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.

Rôle et composition des conseils d'administration de la Cnaf et des Caf

Le conseil d'administration de la Cnaf définit la politique de la branche Famille de la Sécurité sociale. A ce titre, il a autorité pour voter les budgets afférents, notamment à la politique d'action sociale ou d'administration générale des Caf.

L'Etat le consulte sur la réglementation et les projets de loi qui ont un impact sur l'activité de la branche.

Il est désigné pour une durée de 5 ans et comprend 35 membres titulaires : 13 représentants des organisations syndicales de salariés, 10 représentants des employeurs, 3 représentants des travailleurs indépendants, 5 représentants des associations familiales, 4 personnalités qualifiées. Il se réunit une vingtaine de fois par an. Le conseil d'administration a mis en place 7 commissions : **action sociale, prestations légales, administration générale, financement, information et communication, recherche et prospective, relations internationales.** Il leur délègue une partie de ses attributions sur les domaines relevant de sa compétence.

Les conseils d'administration des Caf arrêtent la politique de l'organisme et votent les budgets. Ils sont désignés pour 5 ans et comprennent 24 membres titulaires (26 dans les DOM). Il est composé de 8 représentants des organisations salariées, 5 des employeurs, 3 des travailleurs indépendants, 4 des Unions Départementales des Associations Familiales, 4 personnes qualifiées. Dans les Dom, s'ajoutent 2 représentants des exploitants agricoles.

En 2008 et 2009, les représentants du MEDEF et la CGPME et des professions libérales qui avaient quitté, en 2001, les conseils d'administration de la Cnaf et des Caf, ont effectué leurs retours au sein de ces conseils.

4. Temps forts et chiffres clés 2011 de la branche Famille

Temps forts et chiffres clés 2011 de la branche Famille

30,6 millions de personnes couvertes*

11,4 millions d'allocataires**

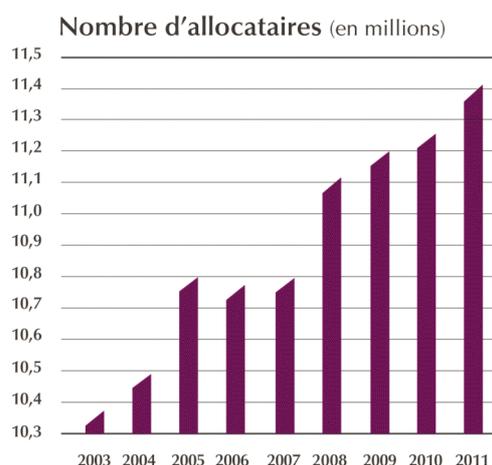
(+1,2 % par rapport à 2010)

6,8 millions d'allocataires

de prestations en faveur des familles

5,8 millions d'allocataires

de prestations dans le cadre de la lutte contre la précarité.



Source : Cnaf

Quelques indicateurs de qualité de service en 2011

86,1 % d'appels téléphoniques traités (79,4 % en 2010).

80 % des pièces traitées dans un délai inférieur à 15 jours (83,2 % en 2010).

87,9 % des allocataires reçus dans un délai inférieur à 20 mn (86,2 % en 2010).

* Les personnes couvertes regroupent l'allocataire, son conjoint et les personnes à sa charge.

** L'allocataire est le titulaire du dossier auprès de la Caf qui lui permet de percevoir une aide financière du fait de sa situation (charge d'enfants, logement, ressources, handicap).

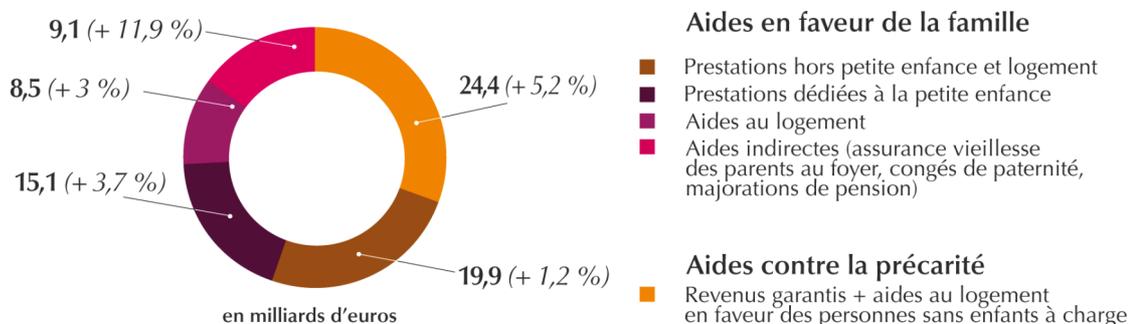
Total des dépenses en 2011 de la branche Famille

77 milliards d'euros

(+4,3 % par rapport à 2010) de prestations versées

- **Les prestations en faveur des familles**

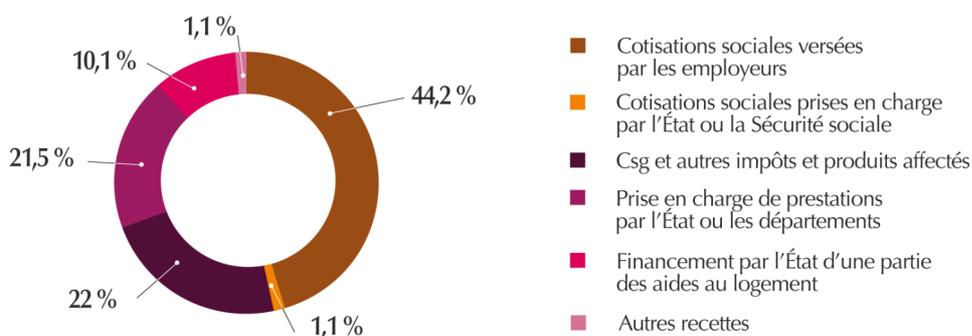
52,6 milliards d'euros (+3,9 % par rapport à 2010)



- **Les aides contre la précarité**

24,4 milliards d'euros (+5,2 % par rapport à 2010).

L'origine des financements



En savoir plus

La branche Famille, acteur majeur de la solidarité nationale

La branche Famille assure le versement des prestations familiales (garde d'enfants, aides au logement, gestions des minima sociaux) et mène une politique d'action sociale familiale (crédits en faveur de la création et du fonctionnement des crèches, des centres de loisirs ; aides individuelles et prêts à taux zéro aux familles en difficultés).

En 2011, le total des prestations et des dépenses d'action sociale financées par la branche Famille ou versées par les Caf pour le compte de l'Etat s'établit à 77 milliards d'euros (+4,3% en un an) qui sont servies à 11,4 millions d'allocataires (+1,2 % en un an).

La Caisse nationale des allocations familiales

C'est un établissement public qui finance l'ensemble des régimes de prestations familiales. La Cnaf définit également la stratégie de la branche Famille et les politiques d'action sociale, dans le cadre d'orientations fixées avec l'Etat sur une base pluriannuelle au moyen d'une convention d'objectifs et de gestion.

Elle répartit les ressources entre les Caf et réalise les grands investissements institutionnels.

La Cnaf anime le réseau des caisses et produit des références et des méthodes, notamment dans le domaine des ressources humaines et de l'organisation du travail.

Elle évalue les organismes et les dirigeants. Elle a un conseil d'administration, un directeur et un agent comptable et compte 404 agents.

Six centres nationaux d'études et de développement informatique (Cnedi) lui sont rattachés.

Jean-Louis Deroussen est président du conseil d'administration de la Cnaf depuis octobre 2006.

Hervé Drouet est le directeur général depuis octobre 2008.

Les Caisses d'allocations familiales

Ce sont des organismes de droit privé qui assurent une mission de service public régie par le code de la Sécurité sociale. Les Caf sont départementales.

Les Caf ont chacune un conseil d'administration, un directeur et un agent comptable.

Les conseils d'administration des Caf définissent la politique de leur organisme, en cohérence avec les orientations nationales.

Les Caf comptent 33 000 collaborateurs.

En savoir plus

La convention d'objectifs et de gestion (Cog)

La convention d'objectifs et de gestion est conclue entre l'Etat et la Cnaf pour une durée de quatre ans.

Elle définit, pour cette période, leurs objectifs respectifs et les moyens dévolus à la branche Famille de la Sécurité sociale pour les atteindre.

Dans ce cadre contractuel, la Cog de la branche Famille fixe les objectifs relatifs :

- **à la qualité du service rendu à l'allocataire ;**
- **au développement des équipements et services d'action sociale répondant aux besoins des familles et de leurs enfants ;**
- **à l'amélioration de la performance ;**
- **au renforcement de la maîtrise des risques financiers.**

La convention précise en outre, le cadre d'évaluation contradictoire des résultats et les indicateurs associés. Elle fixe enfin les moyens de l'action sociale et de la gestion.

La convention nationale est déclinée dans chaque organisme par un contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion liant la Cnaf et la Caf. Ce contrat, établi en référence au cadre national, marque les engagements et la démarche de progrès de chaque Caf en fonction de son contexte et de ses réalités, en particulier sur la qualité du service et les politiques d'action sociale.

Actuellement, la branche Famille met en œuvre la Cog 2009/2012, [la quatrième Cog signée avec l'Etat](#).

Les trois premières Cog de la branche Famille ont couvert les périodes 1997/2000, 2001/2004 puis 2005/2008.

Dépenses de prestations 2011 (en millions d'euros)

	Dépenses centralisées par la Cnaf (en millions) (1)			Bénéficiaires de prestations légales directes au 31/12 (champ Caf, en milliers) (2)	
	Montants 2011	Montants 2010	Évolution 2010-2011	Effectifs 2011	Évolution 2010-2011
Prestations en faveur des familles	52 623	50 641	3,9 %	6 761	0,6 %
Prestations directes en faveur des familles	43 536	42 518	2,4 %	6 761	0,6 %
Prestation petite enfance	15 138	14 596	3,7 %	2 287,6	0,1 %
Prestation d'accueil du jeune enfant	12 716	12 380	2,7 %	2 287,6	0,1 %
<i>dont primes</i>	654	658	- 0,7 %	52,3	- 0,6 %
<i>dont allocation de base</i>	4 298	4 246	1,2 %	1 871,9	- 0,7 %
<i>dont complément libre choix d'activité</i>	2 117	2 175	- 2,6 %	523,6	- 2,9 %
<i>dont complément de garde</i>	5 646	5 301	6,5 %	829,1	3,9 %
Action sociale petite enfance	2 421	2 217	9,2 %	-	-
Aides au logement en faveur des familles	8 471	8 225	3,0 %	2 472,8	0,7 %
Prestations légales logement	8 311	8 068	3,0 %	2 472,8	0,7 %
Action sociale logement	160	157	2,1 %	-	-
Autres aides directes aux familles	19 927	19 697	1,2 %	5 640,5	0,7 %
Allocations familiales	12 432	12 367	0,5 %	4 747,2	0,8 %
Complément familial	1 650	1 632	1,1 %	820,1	- 0,4 %
Allocation de soutien familial	1 267	1 253	1,1 %	727,0	- 0,7 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	716	680	5,3 %	191,4	12,9 %
Allocation de présence parentale	57	52	10,6 %	5,0	8,7 %
Allocation de rentrée scolaire	1 490	1 489	0,0 %	2 837,6	- 0,8 %
Action sociale hors petite enfance et hors logement	1 871	1 803	3,8 %	-	-
Autres prestations (dont frais de tutelle)	444	422	5,3 %	-	-
Prestations indirectes en faveur des familles	9 087	8 123	11,9 %	-	-
Assurance vieillesse des parents au foyer	4 432	4 261	4,0 %	-	-
Majoration de pension vieillesse	4 381	3 600	21,7 %	-	-
Congé de paternité	274	263	4,4 %	-	-
Prestations de lutte contre la précarité	24 413	23 198	5,2 %	5 753,3	2,3 %
Revenus garantis et compléments	16 653	15 637	6,5 %	2 968,3	3,7 %
Revenu de solidarité active (3)	9 517	8 114	17,3 %	2 032,4	13,1 %
Revenu minimum d'insertion (4)	11	759	- 98,5 %	-	-
Allocation parent isolé (4)	0	147	- 85,7 %	-	-
Allocations aux adultes handicapés et compléments	7 020	6 446	8,9 %	924,0	4,6 %
Revenu de solidarité	73	73	- 1,1 %	12,1	- 7,6 %
Contrats aidés et dispositif retour à l'emploi (5)	33	88	- 62,9 %	-	-
Aides au logement en faveur des personnes sans enfants	7 760	7 561	2,6 %	3 648,9	2,0 %
Ensemble des prestations	77 036	73 839	4,3 %	11 418,6	1,2 %

(1) Les dépenses décrites recouvrent les prestations familiales versées par les Caf et les autres organismes débiteurs des prestations familiales (caisses de la Mutualité sociale agricole, Edf-Gdf, Sncf, Ratp...) et les prestations versées par les Caf comme opérateurs (pour l'État ou les conseils généraux). Elles n'incluent pas les dépenses des caisses agricoles lorsqu'elles agissent comme opérateurs. En 2011, elles n'incluent pas non plus les dépenses de Mayotte.

(2) Les effectifs indiqués correspondent aux bénéficiaires gérés par les Caf. Ils excluent les autres organismes débiteurs de prestations familiales ou sociales et incluent le département de Mayotte. Les effectifs tous régimes ne sont pas disponibles à cette date.

(3) Rsa de droit commun, depuis juin 2009.

(4) Y compris primes forfaitaires (pour les dépenses).

(5) Cirma, contrats d'avenir, et prime de retour à l'emploi (pour les dépenses), ensemble des allocataires bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide au retour à l'emploi (pour les effectifs de bénéficiaires).

En savoir plus

Zoom sur la Caf des Bouches-du-Rhône

La Caf des Bouches-du-Rhône joue un rôle déterminant dans l'amélioration de la vie quotidienne des familles et des publics fragilisés, par le versement des prestations légales mais également par un accompagnement des allocataires et un soutien technique et financier à ses partenaires. Un rôle essentiel qui nécessite des ressources optimisées et une gestion sécurisée afin d'atteindre les objectifs escomptés.

En chiffres

La Caf des Bouches-du-Rhône c'est :

- **1215 salariés** au service de **389 503 allocataires**, répartis sur **6 territoires** (Arles/Salon, Etang de Berre, Aix/Aubagne, Marseille Nord, Marseille Centre, Marseille Sud).
- **2 131 012 774 euros** de prestations légales
155 764 226 euros de dépenses d'action sociale
soit **2 346 890 680 euros** de dépenses totales déduction faite de 2,56 % de coût de gestion.

□ Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

L'intervention de la Caf des Bouches-du-Rhône ne s'arrête pas au versement des prestations légales. Elle consiste également à apporter un accompagnement individuel aux allocataires et à soutenir techniquement et financièrement les partenaires pour développer des équipements et services qui répondent aux attentes des habitants du département.

L'accompagnement des familles au quotidien

Par le versement de « prestations d'entretien » et la mise en œuvre de dispositifs d'action sociale adaptés dans le domaine de la petite enfance, des loisirs et du temps libre, la Caf des Bouches-du-Rhône contribue à améliorer la vie quotidienne des familles et à favoriser l'épanouissement des enfants et des adolescents.

*Le montant des prestations liées à l'entretien des enfants s'est élevé à **523 007 295 euros** en 2011.*

La petite enfance

La Caf des Bouches-du-Rhône met tout en œuvre pour répondre au mieux à l'ensemble des besoins des nouveaux parents. La Caf est le premier financeur des structures de la petite enfance du département.

67 951 foyers bénéficient de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

Les loisirs et les temps libres

Occuper 15 000 enfants âgés de 6 à 17 ans avec des activités culturelles et sportives, à vocation éducative et sociale, est l'une de ses préoccupations majeures. Un partenariat étroit noué avec les collectivités et les associations permet de développer une offre adaptée.

*Au total la Caf des Bouches-du-Rhône verse **4 323 833 euros** d'aides pour les vacances des familles et des enfants.*

□ Soutenir les familles en situation de vulnérabilité

157 035 allocataires des Bouches-du-Rhône vivent sous le seuil de bas revenus, fixé à 982 euros par mois en 2011 pour une personne seule. Cette précarité est principalement liée à l'inactivité, à un handicap ou encore à une situation de monoparentalité. Le versement de minima sociaux adaptés est une réponse concrète et immédiate aux difficultés qu'ils rencontrent. Mais la Caf des Bouches-du-Rhône entend développer avant tout une démarche préventive pour rompre l'isolement familial et social dont sont victimes ces publics fragilisés.

91 834 personnes, soit 23,6 % des allocataires, bénéficient du Rsa (socle, majoré, activité), dont **65 061** au titre du seul Rsa socle.

L'animation de la vie sociale

Au-delà de l'intervention des travailleurs sociaux, la Caf apporte également un soutien financier aux équipements de proximité.

Le soutien à la parentalité

La Caf co-préside le Comité départemental de soutien à la parentalité (Cdsp) regroupant les financeurs et les institutions impliqués dans les actions de soutien à la parentalité : mutualité sociale agricole, services de l'Etat, ville de Marseille, Conseil général.

En 2011, 1 528 926 euros ont permis d'aider 1 200 familles

□ **Participer à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie**

Dans un contexte local particulièrement difficile, le « mal-logement » est un facteur d'isolement social et de précarité. L'ensemble des aides au logement attribuées par la Caf des Bouches-du-Rhône contribuent à la solvabilisation des ménages. Parallèlement, la Caf met en œuvre une offre globale à destination de ses allocataires et des bailleurs du département visant à la prévention des impayés de logement. Elle renforce également son implication dans la lutte contre les logements indécents et contre les expulsions.

L'accompagnement des familles au quotidien

30 % du budget des prestations familiales de la Caf est consacré au logement soit 638 602 145 euros.

L'accompagnement des familles dans leurs démarches d'accès au logement

La Caf a signé plusieurs conventions partenariales avec le secteur associatif dont certaines participent à la prise en compte des problématiques spécifiques des populations.

Par convention signée avec le Conseil général des Bouches-du-Rhône, la Caf assure l'intégralité de la gestion administrative et financière du Fonds de solidarité pour le logement.

Depuis 2008, la mission de la Caf des Bouches-du-Rhône est étendue aux dettes d'énergie, d'eau et de téléphone via le Fse.

La Caf soutient 10 foyers de jeunes travailleurs, offrant au total 1087 lits.

477 514 € de prestations de service versées au profit de 10 Fjt.

L'accompagnement des familles dans des opérations d'amélioration de leur habitat et de leur cadre de vie

L'état général du parc de logements dans les Bouches-du-Rhône, ainsi que les masses financières engagées par la Caf au titre des prestations légales ont conduit son Conseil d'administration à créer, en 2007, une Commission partenariale pour le logement décent composée de représentants de la Ddcs, de l'Adil, de la Préfecture, de la ville de Marseille et du Conseil général.

Contact presse : Anne Viard - Caf des Bouches-du-Rhône - 04 91 05 54 63 - 06 25 90 16 83